

QUEL AVENIR ÉNERGÉTIQUE DANS LES TRAVAUX PUBLICS ?

Paris, le mercredi 24 mai 2023 – Le dévoilement des feuilles de route sectorielles de décarbonation au Ministère de la Transition écologique est l'occasion de rappeler que les Travaux Publics continuent d'être pleinement engagés dans la décarbonation de leurs activités. Pour mémoire, l'empreinte carbone de la profession a été évaluée par Carbone 4 en 2021 à 3,5% des émissions de CO₂ de la France et la consommation énergétique représente actuellement 20% de ces émissions. Le secteur des Travaux Publics s'est engagé à réduire son empreinte carbone de 40% à échéance 2030 et à atteindre la neutralité carbone en 2050.

Le groupe de travail « engins de chantier », qui s'est réuni dans le cadre des feuilles de route « climat » pour les secteurs les plus émetteurs, a étudié l'ensemble des alternatives énergétiques à l'usage des carburants d'origine fossile. Il en ressort que le futur énergétique des Travaux Publics s'appuiera sur un mix énergétique :

- Pour les petits engins de chantier, des solutions électriques.
- Pour les moyens et gros engins, l'accès à des carburants liquides bas carbone et l'arrivée probable sur le marché d'engins fonctionnant à l'hydrogène.
- À noter également une réduction globale de la consommation énergétique, compte-tenu des gains de performance des dernières générations d'engins.

La mise en œuvre de ce mix énergétique implique néanmoins un accompagnement fort des pouvoirs publics. Pour l'électricité ou l'hydrogène, le déploiement de points d'avitaillement sur les chantiers sur tout le territoire constitue un prérequis indispensable à leur essor. Quant à l'accès à des carburants liquides bas carbone, la filière ne dispose d'aucune garantie sur les capacités de production et d'approvisionnement en France, compte-tenu des faibles quantités de biomasse disponibles pour produire une telle énergie.

Le secteur des Travaux Publics plaide ainsi pour la mise en œuvre urgente d'un plan d'accompagnement à la transition de la filière vers toutes les énergies décarbonées avec :

- Le fléchage « noir sur blanc » de carburants liquides bas carbone en priorité vers les usages non routier comme ceux des Travaux Publics et un engagement clair des pouvoirs publics à assurer les capacités de production conformes à la demande.
- La mise en place d'une fiscalité écologique pour rendre l'accès aux biocarburants plus attractif que les énergies fossiles.
- La réintroduction d'un mécanisme de suramortissement pour l'acquisition d'engins et de matériels plus écologiques sans limite de durée, afin d'accompagner les entreprises dans leurs nouvelles acquisitions au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux modèles sur le marché (dernières générations de moteur, moteur à hydrogène ou électrique...).
- La mise en place de dispositifs de leasing économiquement accessibles et le déploiement massif du retrofit des engins en faveur de l'électrique et de l'hydrogène, grâce à un accompagnement des industriels du secteur et un soutien financier des entreprises.

Pour Bruno Cavagné, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics : « *La décarbonation rapide de la consommation énergétique des Travaux Publics, qui représente actuellement près d'un pourcent des émissions de CO₂ de la France, est possible ! Les technologies existent en matière électrique et d'hydrogène. L'accès aux carburants liquides bas carbone permettrait a fortiori d'éviter l'investissement dans le renouvellement total du parc d'engins à brève échéance. Pour autant, un soutien fort de l'État est absolument nécessaire, afin de rendre, dès à présent, les nouvelles énergies plus attractives financièrement que les énergies fossiles* ».

CONTACT PRESSE :

Contact Havas : Anahit AKOPIAN, anahit.akopian@havas.com, 07 87 38 79 80.



À PROPOS DE LA FNTP

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses 12 Fédérations Régionales et 17 Syndicats de Spécialités, 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 310 000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes.

Pour en savoir plus : www.fntp.fr @FNTP_info